RAPPORT ANNUEL

17/18

la Convention
de la Baie-James
et du Nord québecois

Comité d'examen
Review Committee
ᑲᐧᐁᑦᐧᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔨᐧ
ᓇᓇᑲᒡᒋᑲᓄᒃ
ᐊᔾᒋ

Le 14 septembre, 2018

Monsieur Patrick Beauchesne
Sous-ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur Isaac Voyageur
Administrateur régional du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Gouvernement de la Nation crie

Messieurs,

En mon nom personnel et celui des membres du Comité d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social (COMEX), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du COMEX pour l'année se terminant le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Suzann Méthot
Présidente

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement
et le milieu social – COMEX

Photo en page couverture :
Wikimedia

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le rapport annuel 2017-2018 rend compte des activités du COMEX à l'égard de notre vision, de notre mission et de notre mandat.

D'emblée, il importe de rappeler à notre mémoire collective l'esprit visionnaire dont ont fait preuve, en 1975, les signataires de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ) à l'endroit de l'environnement et du milieu social, articulé dans les chapitres 22 et 24 de la CBJNQ. Encore aujourd'hui, c'est cette même vision et ce même esprit qui guident les membres du COMEX dans l'accomplissement de leur mandat.

Parmi les faits reconnus dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme que *l'influence de l'homme sur le système climatique est manifeste et de plus en plus forte et que l'on observe ses incidences sur tous les continents et dans tous les océans.* Le nord du Québec incluant le territoire Eeyou Istchee Baie-James n'y échappe pas. Un des objectifs visés par le GIEC est celui d'attirer l'attention des décideurs et des citoyens du monde sur la nécessité d'agir d'urgence pour faire face à ces défis. Aussi, le COMEX s'est engagé, dans son plan stratégique 2017-2018 à mieux prendre en compte les changements climatiques dans le cadre de ses examens en posant des gestes concrets qui l'ont amené à rassembler des experts chevronnés en la matière qui ont guidé le COMEX dans sa démarche qui se poursuivra au cours de la prochaine année.

Signature de la **Convention de la Baie James et du Nord québécois**

Crédit photo : Presse Canadienne

L'année 2017-2018 fut aussi marquée par une refonte ambitieuse de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Bien que le régime environnemental en territoire nordique n'ait pas globalement fait l'objet de cette réforme, certaines modifications apportées à la LQE de même qu'à la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et l'application de nouveaux règlements afférents ont le potentiel d'influencer certains aspects des projets soumis à l'examen du COMEX. Soulignons, entre autres, la mise en ligne par le MDDELCC d'un registre bonifié des autorisations des projets soumis à la procédure nordique, une avancée en termes de transparence, de même que des changements relatifs à la compensation des milieux humides qui susciteront sans doute leur lot de réflexions au cours de la prochaine année. Pour sa part, le COMEX s'assure d'aller de l'avant avec des recommandations en phase avec les réalités du milieu nordique et des pouvoirs établis en vertu de la Convention pour protéger les droits et garanties des autochtones et qui ne peuvent être occultés ces récents changements.

Je tiens à remercier les analystes du MDDELCC, les experts des autres ministères concernés par nos examens de même que ceux du Gouvernement de la Nation crie sans qui nous ne pourrions dûment remplir notre mandat.

Enfin, je tiens également à remercier madame Marie-Renée Roy qui, jusqu'en juillet 2017, agissait à titre d'Administratrice provinciale avant d'être nommée sous-ministre au ministère de la Famille. Elle s'est acquittée de sa tâche avec un intérêt hors du commun pour le territoire nordique. Je tiens à la remercier pour la confiance dont elle a toujours fait preuve envers le COMEX et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions. Ce départ marque l'arrivée d'un nouvel administrateur provincial en la personne de Monsieur Patrick Beauchesne qui, avec l'administrateur régional Isaac Voyageur, a l'ultime responsabilité de donner suite aux recommandations du COMEX et je les remercie de la confiance que tous deux témoignent envers les membres du COMEX.

Suzann Méthot
Présidente

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement
et le milieu social – COMEX

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

À ma connaissance, le rapport annuel 2017-2018 :

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités du COMEX ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du COMEX et indique le niveau d'atteinte des objectifs visés.

Le COMEX a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, un système d'échange d'information avec le MDDELCC de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de compte eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et de ses objectifs pour l'année 2017-2018.

Je suis satisfaite des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel des activités.

Suzann Méthot
Présidente

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement
et le milieu social – COMEX

ACRONYMES

AQEI	Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
CBJNQ	Convention de la Baie James et du Nord québécois
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
COFEX-Sud	Comité fédéral d'examen - Sud
COMEX	Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social
CRNSG	Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNC	Gouvernement de la Nation crie
IAIA	International Association for Impact Assessment
LQE	*Loi sur la qualité de l'environnement*
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU COMEX

9 La mission

9 Le mandat

10 Le territoire d'application du mandat du COMEX

12 La composition du COMEX

13 L'éthique et la déontologie

13 Les recommandations du COMEX

14 La participation publique aux travaux du COMEX

PLAN D'ACTIONS 2017-2018

16 Pour une meilleure prise en compte des changements climatiques

17 Démystifier le processus d'examen environnemental et social

18 Actions à poursuivre

19 Communications

20 Réunions du COMEX

20 Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un programme de suivi

22 Les dossiers qui ont fait l'objet de consultations publiques

LES RESSOURCES

24 Les ressources humaines et matérielles

25 Les ressources financières

1

PRÉSENTATION DU COMEX

La mission

Le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (Comité d'examen – COMEX) est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'au bien-être économique et social des populations habitant le territoire de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au sud du 55e parallèle.

Le mandat

Le COMEX, créé par le chapitre 22 de la CBJNQ et du titre II, chapitre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), a pour mandat de formuler des recommandations à l'Administrateur provincial ou à l'Administrateur régional cri sur la réalisation ou le refus de projets de développement soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le cas échéant, il recommande à quelles conditions un projet peut se réaliser en précisant au besoin les mesures de prévention ou de correction appropriées.

Ainsi, le COMEX analyse chaque projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale et sociale en utilisant les expertises pertinentes des gouvernements du Québec et de la Nation crie. La participation des populations concernées ainsi que des autres personnes ou groupes concernés aux examens du COMEX, constitue également une partie importante des façons de faire du COMEX. Conséquemment, le COMEX identifie les préoccupations des populations du territoire et en particulier tient compte du savoir traditionnel des communautés autochtones.

Dans le cadre de son mandat, le Comité d'examen accorde une attention particulière aux principes suivants :

- La protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones ;
- La protection de l'environnement et du milieu social ;
- La protection des autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie ;
- La protection de la faune, du milieu physique et biologique et des écosystèmes ;
- Les droits et garanties des autochtones dans les terres de la catégorie II ;
- La participation des Cris à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social ;

- Les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones ;
- Le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement ;
- La réduction par des moyens raisonnables et plus particulièrement par les mesures proposées ou recommandées à la suite du processus d'évaluation et d'examen, des répercussions indésirables découlant du développement relativement à l'environnement et au milieu social sur les autochtones et les communautés autochtones.

Le territoire d'application du mandat du COMEX

Le territoire d'application du mandat du COMEX est situé au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 69e méridien, comme précisé à l'alinéa 22.1.6 de la CBJNQ. Il inclut aussi les terres de Whapmagoostui, un village cri situé au nord du 55e parallèle. Le régime territorial instauré par la CBJNQ divise ces terres en trois catégories. Les terres de catégorie I sont les terres à usage exclusif des Cris et sont situées à proximité des villages autochtones. Les terres de catégorie II sont des terres publiques sur lesquelles les Cris ont des droits de chasse, de pêche et de piégeage exclusifs. Finalement, les terres de catégorie III sont des terres publiques sur lesquelles les autochtones possèdent un droit de chasse, de pêche et de piégeage, sans permis, sans limites de prise et en tout temps, sous réserve du principe de conservation.

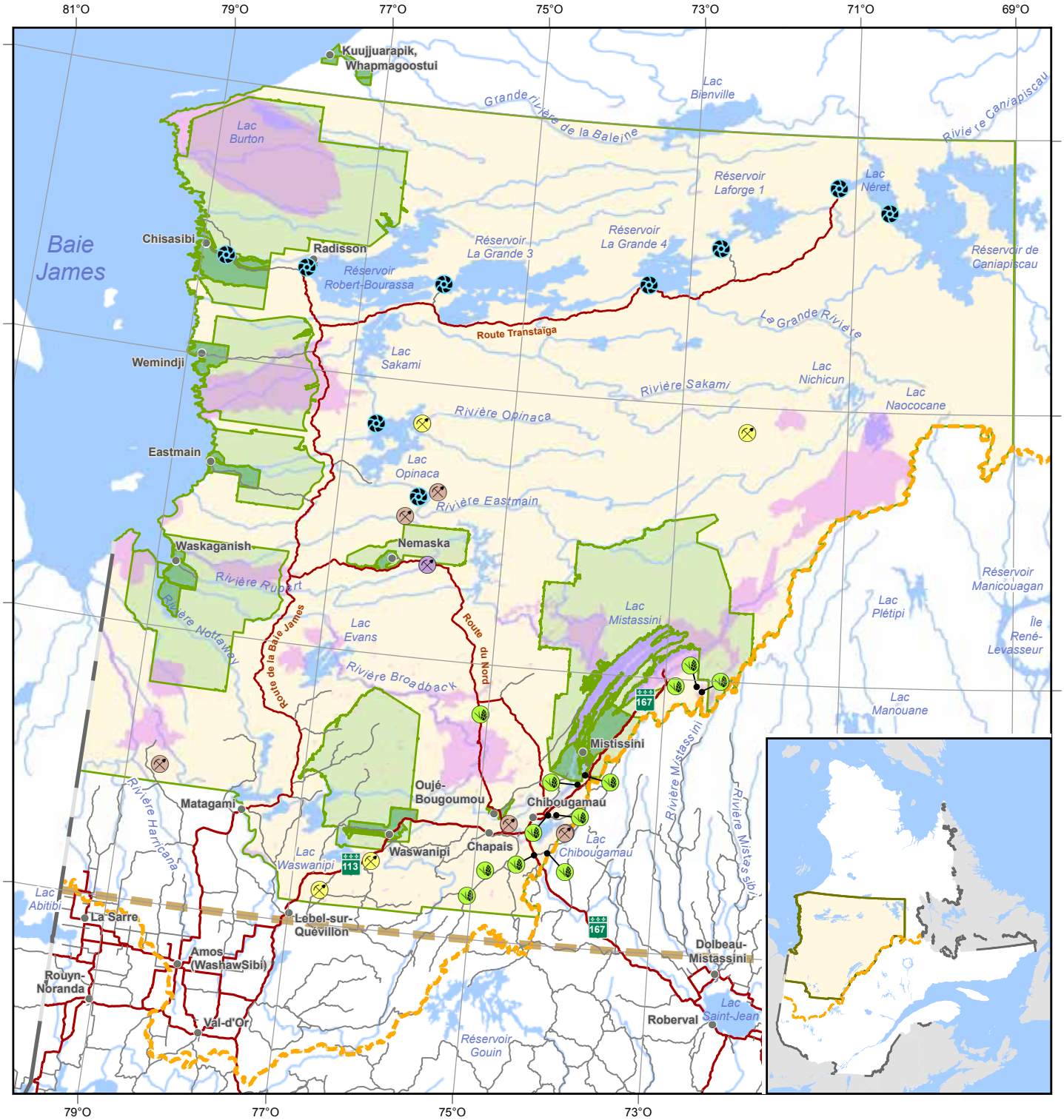

Limites

- Territoire d'application du régime [1]
- Terres de catégorie I des cris
- Terres de catégorie II des cris
- Limite sud du territoire de la CBJNQ
- Frontière
- Limite sud du territoire du Plan Nord

Infrastructures

- Mine
- Projet de mine (mise en valeur)
- Projet de mine (développement)
- Centrale hydroélectrique

Territoires de conservation

- Écosystème forestier exceptionnel
- Aire protégée incluant les statuts provisoires de protection

1 La limite sud du territoire d'application du régime tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les Cris

* Amos est le siège provisoire de l'Association des Eeyou de Washaw Sibi

Sources

Divisions territoriales, sites miniers, MERN, 2018
Écosystèmes forestiers exceptionnels, MFFP, 2018-04-23
Aires protégées, MDDELCC, 2018-03-31
Infrastructures hydroélectriques, CEHQ, 2018
Territoires autochtones, MERN, 2018-05-18

Fichier : 18-0079_loc2_gn_CCEBJ_2018_francais_180706.mxd

N O E S

0 45 90 km

Échelle : 1 : 4 500 000
Projection : Conique de Lambert, NAD83
Réalisation : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour, Juillet 2018

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

La composition du COMEX

C'est l'alinéa 22.6.1 de la CBJNQ qui crée le COMEX et en définit sa composition.
« Il est créé un comité provincial d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après désigné par les termes « comité provincial d'examen »). Il constitue l'organisme d'examen en ce qui a trait aux projets de développement de compétence provinciale dans le Territoire.

Le Comité provincial d'examen est composé de cinq (5) membres. Le Québec nomme trois (3) membres et l'administration régionale crie (maintenant le Gouvernement de la nation crie) nomme deux (2) membres. Le président est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui le choisit parmi les membres nommés par le Québec. La rémunération d'un membre et ses dépenses sont à la charge de la partie qui l'a nommé ; toutefois, les dépenses des représentants cris sont imputées au secrétariat. »

Au cours de l'année 2017-2018, le COMEX était formé des membres suivants :

Membres nommés
par le gouvernement du Québec :

Suzann Méthot, présidente
Daniel Berrouard
Robert Joly

Membres nommés
par le Gouvernement de la Nation crie :

Jean-Paul Murdoch
Brian Craik

Les membres du COMEX
De gauche à droite : Brian Craik, Suzann Méthot, Robert Joly, Jean-Paul Murdoch, Daniel Berrouard,
Crédit photo : Vanessa Chalifour, COMEX

L'éthique et la déontologie

Le COMEX est un organisme public dont les membres sont considérés comme étant des administrateurs publics au sens de la Loi sur l'administration publique. Les membres du COMEX sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie définis dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux du code d'éthique et de déontologie adoptés par le COMEX. En cas de divergence entre ces textes, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. La Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise guide aussi les membres dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le code d'éthique du COMEX, auquel chacun des membres souscrit, est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://comexqc.ca/a-propos/ethique-deontologie/

Les recommandations du COMEX

La CBJNQ détermine que les projets soumis au régime d'examen et d'évaluation des répercussions relèvent respectivement de l'autorité de trois administrateurs selon leur compétence : un en matière de compétence québécoise, un nommé par le Gouvernement de la nation crie pour les projets de développement situés sur les terres de catégorie I et un en matière de compétence fédérale. Dans ce dernier cas, les projets sont examinés par le Comité fédéral d'examen (COFEX-sud).

À la suite de l'examen des projets qui lui sont soumis, le COMEX transmet ses recommandations à l'Administrateur responsable du chapitre 22 de la CBJNQ. C'est l'Administrateur qui décide d'autoriser ou non un projet et, le cas échéant, à quelles conditions il peut se réaliser. Si l'Administrateur refuse ou est incapable d'accepter une recommandation du COMEX, ou s'il désire modifier sa recommandation, il doit le consulter et motiver sa décision (article 22.6.17 de la CBJNQ).

L'Administrateur actuellement désigné par le gouvernement du Québec est Monsieur Patrick Beauchesne, sous-ministre du MDDELCC, alors que celui désigné par le gouvernement de la Nation crie est Monsieur Isaac Voyageur, Directeur à la Direction Environnement et Travaux de restauration au Gouvernement de la nation crie.

La participation publique aux travaux du COMEX

Le COMEX a adopté une *Directive sur la participation publique*, dont le texte est disponible sur le site Internet du COMEX.

Le concept de participation publique du COMEX s'appuie sur trois éléments : l'information, la consultation et l'audience publique. D'abord, l'information rendue publique sur un projet doit être complète et accessible. Voilà l'assise de tout processus de participation publique. Pour le COMEX, cela consiste non seulement à rendre accessibles à la population les informations relatives à son mandat, à ses procédures et à ses méthodes de travail, mais aussi des informations relatives aux projets en cours d'évaluation ou ayant été examinés. Ainsi, tous ces renseignements sont ou seront rendus accessibles sur le site internet du COMEX. Ensuite, à l'étape de la consultation, le COMEX recherche des avis ou des opinions sur les projets qui font l'objet d'une évaluation. Aussitôt qu'un projet est annoncé « en analyse » sur le site Internet du COMEX et tout au long de son examen, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires ou son avis en utilisant le site Internet du COMEX. Des commentaires écrits peuvent également être acheminés par courrier ou par courriel au Secrétariat du COMEX. Enfin, l'audience publique est un processus qui consiste à tenir à un moment précis une séance d'information et de consultation dans une communauté pour recevoir des avis et commentaires sur un projet ou au sujet d'une ou des modifications apportées à celui-ci. Il s'agit d'une étape qui fait appel à des échanges entre le public, le promoteur et les membres du COMEX. Toutes les audiences du COMEX sont publiques. Selon la Directive sur la participation publique, c'est « le COMEX [qui] détermine la nécessité de la tenue d'une audience publique en prenant en considération les impacts et les enjeux environnementaux et sociaux du projet, les initiatives conduites par les promoteurs, ainsi que les avis et commentaires qui lui ont été transmis pendant la période de consultation ».

Visite du COMEX au PK170 de la rivière Rupert
De gauche à droite : Brian Craik, Robert Joly, Suzann Méthot, Daniel Berrouard, Vanessa Chalifour

Au cours des trois dernières années, le COMEX a posé de nombreuses actions permettant une bonification de la mise en œuvre du régime d'évaluation environnementale et sociale dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James. Des gestes concrets ont été posés en matière de transparence sur le processus général d'examen, et plus récemment pour favoriser une meilleure participation éclairée de la population affectée par les projets.

Cette année, le COMEX a entrepris deux chantiers visant principalement **une meilleure prise en compte des changements climatiques dans le cadre du processus d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social à la Baie-James** et d'autre part la **démystification du processus d'examen environnemental et social**.

PLAN D'ACTIONS 2017-2018

2

Pour une meilleure prise en compte des changements climatiques

Sur le plan des changements climatiques, à l'instar de l'ensemble des régions du globe, la Baie-James en subit actuellement les impacts qui se manifestent de multiples façons et à des intensités variables venant notamment mettre à risque les populations et leur environnement ainsi que les divers projets de développement sur le territoire. Il va sans dire que la réalisation de projets de développement sur le territoire de la Baie-James a également le potentiel de générer des impacts additionnels ayant des conséquences localement et globalement sur les effets des changements climatiques.

Bien que la préoccupation ait été soulevée, particulièrement par les populations locales, dans le cadre de certains projets soumis à l'examen sur l'environnement et le milieu social à la Baie-James, le COMEX constate l'absence d'une approche systématique basée sur des connaissances suffisantes et reposant à la fois sur des méthodes scientifiques mesurables et les connaissances et observations des utilisateurs du territoire. Le COMEX entreprend également cette initiative spécifique aux particularités du territoire nordique dans la perspective de la récente réforme de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au terme de laquelle le gouvernement du Québec entend lui aussi prendre action dans sa lutte contre les changements climatiques en instaurant notamment un test climat pour chaque projet soumis aux évaluations.

Ainsi, les membres ont pris la décision d'agir sur le front des changements climatiques en abordant la question avec l'aide de spécialistes pour aboutir à une approche de prise en compte systématique des changements climatiques dans le cadre des examens des impacts sur l'environnement et le milieu social à la Baie-James en ayant recours aux meilleures connaissances disponibles actuellement.

D'abord entreprise en s'assurant de tenir informées ces instances et de coordonner ses efforts avec ceux du CCEBJ, du COMEV et du MDDELCC, le COMEX a mis en œuvre cette action en faisant appel à l'expertise des chercheurs du Consortium Ouranos et de la Chaire industrielle CRNSG-UQAT sur la restauration des sites miniers de même qu'à l'expertise de la Direction générale du développement de l'industrie minérale du MERN. Cette initiative a permis au COMEX de rapidement ébaucher des paramètres et des données qui lui permettront de formuler un encadrement plus clair quant à ses attentes formulées auprès des promoteurs qui seront invités à traiter spécifiquement de cette question dans le cadre de leurs études d'impacts sur l'environnement et le milieu social.

Conscient que le COMEX monte la barre au-delà des normes réglementaires actuelles, conscient que ses questions amèneront les entreprises à devoir développer de nouvelles données et façons de faire qui ne sont pas encore établies, conscient que des méthodologies demeurent à être développées, et des données générées : Cette action se poursuivra en 2018-2019 par l'identification de nouvelles actions éclairées par le suivi des questions soulevées par le COMEX en matière de changements climatiques dans le cadre de l'examen de deux projets miniers actuellement en cours.

Le COMEX a également été convié par Le Bureau de la coordination du Nord-du-Québec du Ministère

des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec à participer à un comité de suivi qui sera mis sur pied, au début de la prochaine année, dans le cadre de son projet visant l'**Élaboration du portrait climatique régional en climat de référence et futur en soutien à l'analyse des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et du Nunavik**.

Démystifier le processus d'examen environnemental et social

La démystification du processus d'examen environnemental et social s'est avérée nécessaire au terme de nombreuses discussions portant sur des enjeux divers constatés au fil du temps et au cours des rencontres initiées dans le cadre du plan stratégique 2016-2017 auprès de parties prenantes. Des enjeux reliés notamment aux délais associés aux diverses étapes du processus d'évaluation environnementale et sociale du régime nordique, ou à la mise à niveau de l'ensemble des contributeurs aux examens du COMEX, ont suscité parmi ses membres l'intérêt de faire la lumière sur des éléments du processus d'évaluation environnementale et sociale de la Baie-James. Cette action s'est articulée autour d'une stratégie visant une plus grande visibilité auprès d'un large public.

La tenue de rencontres du COMEX sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James représente une occasion privilégiée pour ses membres d'échanger avec les conseils de bande sur le processus et suivis de projets comme ce fut le cas cette année dans la communauté de Mistissini. À chacune de ces occasions, le COMEX est félicité pour cette initiative sans précédent et visiblement appréciée du milieu. L'effort du COMEX visant une présence accrue sur le territoire est soutenu par l'apport de fonds provenant de la Société du Plan Nord soucieuse elle aussi d'améliorer la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement sur le territoire du Plan Nord en intensifiant les activités de communication et en améliorant les processus de consultation publique, notamment auprès des communautés autochtones.

Un autre événement sans précédent fut la tenue d'une conférence offerte par le COMEX sur ses attentes et processus dans le cadre du Congrès Québec Mines 2017 organisé par le MERN. Pour une première fois dans son histoire, l'ensemble des membres du COMEX se portait disponible dans le cadre d'une présentation suivie d'un échange ouvert et informel avec le public présent pour l'occasion. L'événement fut bien reçu et salué tant par les novices que par des initiés du régime qui y ont tous bénéficié de ces échanges.

Actions à poursuivre

Une majorité des actions prévues au plan d'actions 2017-2018 ont été réalisées, toutefois parmi ces actions, certaines se poursuivront au cours de la prochaine année soient :

Une meilleure intégration de la prise en compte des changements climatiques dans les examens

> Développer et adopter une approche systématique de prise en compte des changements climatiques dans le processus d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social à la Baie-James.

> Diffuser auprès de l'ensemble des parties prenantes les mesures afférentes à la nouvelle approche visant une meilleure prise en compte des changements climatiques dans le processus d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social à la Baie-James.

Démystifier le processus d'examen environnemental et social

> Réaliser une reddition de compte sur les délais associés aux examens sur une période à être déterminée et, selon les constats, identifier et mettre en œuvre des éléments de solution qui permettront de bonifier l'efficacité de l'ensemble du processus d'examen.

> Procéder à au moins trois rencontres par année du COMEX dans le territoire et initier des rencontres avec les intervenants locaux.

> Identifier les vecteurs de communication externes destinés à un large public incluant les parties prenantes visant à diffuser les nouvelles ou communications d'importance en lien avec les examens.

Autres actions

> Poursuivre la collaboration du COMEX auprès du CCEBJ dans leur intention de produire un document d'encadrement destiné aux promoteurs

> Développer un protocole de traduction des documents au COMEX

Communications

Site internet

Une mise à jour, sur une base quotidienne, de son site permet également au COMEX de communiquer l'actualité relative aux projets soumis à son analyse. Cette façon de faire vise essentiellement une plus grande transparence et permettre à quiconque intéressé par un projet, ou une modification de projet, d'être tenu au courant et accéder aux documents afférents. Un effort soutenu est consenti dans la diligence à fournir, au besoin et à l'intention des populations concernées, des documents traduits dans les langues d'usage autres que le français, soit en anglais et en cri.

Entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018, 3 730 utilisateurs ont fréquenté le site. 18 474 pages ont été consultées au cours de 5 564 sessions. La durée moyenne d'une session est de 2 min 49 sec. En comparaison avec les statistiques de l'année précédente, ces chiffres démontrent une hausse de la fréquentation du site internet du COMEX de plus ou moins 20 %. De nombreux facteurs ont pu contribuer à cette hausse soit la publication de publicités externes, une présence plus soutenue des membres du COMEX à ces nombreuses conférences, l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouveaux projets sur le territoire et l'établissement de nouvelles relations auprès de parties prenantes.

Médias traditionnels

Pour mieux faire connaître et comprendre le processus d'examen auprès d'un large public, le COMEX a fait paraître des publicités dans les deux principaux hebdos régionaux : *The Nation* et *Le Jamesien*.

Médias sociaux

Le COMEX publie sur une base régulière certaines informations via ses comptes Facebook et Twitter afin de rejoindre un plus large public.

Canaux externes de communication et d'information

Soucieux de mieux faire connaître et comprendre l'ensemble du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social, le COMEX demeure à l'affut des canaux externes de communication et des lieux d'échange pour ce faire. Cette année fut marquée par une première occasion offerte à un large public de rencontrer l'ensemble des membres du COMEX lors d'une conférence tenue par les membres à l'occasion du Congrès Québec Mines 2017 organisée par le MERN.

Les communications ne sont pas à sens unique ! Aussi, le COMEX est présent lors d'événements importants et entretient des relations auprès de certaines organisations. Citons entre autres la participation du COMEX aux événements suivants : Congrès l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQEI), Québec mines 2017, Congrès IAIA 2017 et le Symposium Ouranos 2017. Ces événements représentent des occasions privilégiées pour le COMEX de se tenir informé d'avancées dans l'acquisition de connaissances ou la génération de données reliées à l'exercice de son mandat.

Réunions du COMEX

En addition aux nombreux échanges soutenus entre les membres du COMEX, ces derniers se sont réunis en personne à dix occasions pour traiter des dossiers soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Dans leur intérêt à demeurer connectés avec le territoire et de saisir l'opportunité de rencontrer les populations locales et leurs représentants, les membres du COMEX ont tenu deux sessions régulières de travail sur le territoire.

- 352e réunion : 19 avril 2017 à Montréal
- 353e réunion : 16 mai 2017 à Montréal
- 354e réunion : 22 juin 2017 à Nemaska
- 355e réunion : 20 juillet 2017 à Montréal
- 356e réunion : 30 août 2017 à Montréal
- 357e réunion : 28 septembre 2017 (conférence téléphonique)
- 358e réunion : 23 octobre 2017 à Mistissini
- 359e réunion : 8 décembre 2017 à Montréal
- 360e réunion : 2 février 2018 à Montréal
- 361e réunion : 1er mars 2018 à Montréal

Entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018, 44 décisions ont été adoptées et ont été consignées au Registre des décisions et aux divers comptes rendus des réunions qui sont tous disponibles sur le site Internet du COMEX à l'adresse suivante : https://comexqc.ca/documents-du-comex/

Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un programme de suivi

Le développement nordique est généralement caractérisé par le développement de projets miniers sur le territoire. L'année 2017-2018 fut marquée par un certain regain de l'activité économique de ce secteur industriel de même que pour d'autres types de projets.

Deux nouveaux projets ont respectivement fait l'objet de recommandations favorables du COMEX auprès de l'administrateur provincial et de l'administrateur régional, soit le projet de fabrication de granules de bois

par la compagnie Barrette-Chapais, un projet situé à Chapais et originalement proposé par la compagnie Rentech ainsi que le projet d'exploitation d'un dépôt de matériel granulaire Kakabat par la Communauté de Wemindji.

Au 31 mars 2018, l'examen des projets de chemins forestiers L-209 et E-Ouest par Barrette-Chapais ltée ont été suspendus à la demande du promoteur. Le COMEX a entrepris l'examen du projet de construction de la mine Rose lithium tantale soumis par l'entreprise Corporation Éléments Critiques et celui d'une modification importante au projet de mine BlackRock, autorisé le 6 décembre 2013, soumis par l'entreprise Métaux BlackRock Inc.

« Le COMEX maintient son suivi pendant toute la durée de vie des projets soumis à son examen »

Les nombreux projets ayant fait l'objet de recommandations du COMEX et d'autorisations des administrateurs au cours des dernières années ont également nécessité leur lot de nouvelles analyses afin d'évaluer les impacts des modifications présentées par les promoteurs ou d'apprécier des programmes de suivi requis lors d'une autorisation. En effet, le processus nordique se distingue notamment par une continuité dans le suivi que le COMEX assure après l'émission des autorisations adressées aux promoteurs, en addition aux suivis des gouvernements. Contrairement au régime environnemental du Québec méridional pour lequel les suivis des autorisations consistent essentiellement à la surveillance gouvernementale afférente au respect des lois, des règlements et des permis associés aux projets, le COMEX examine également chacun des rapports de suivis exigés dans les certificats d'autorisation et est tenu informé de l'évolution de chacun des projets tout au long de leur durée de vie, incluant la phase de restauration ou de démantèlement de projets le cas échéant. De façon générale, une attention particulière est portée sur le maintien de la bonne relation entre les promoteurs et les communautés affectées par les projets et des meilleures pratiques en la matière.

Les projets ayant fait l'objet de ces suivis et modifications au cours de l'année 2017-2018 sont les suivants :

- Chemins forestiers H section ouest et I, suivi des conditions d'autorisation
- Chemins forestiers L-209 Nord et E Ouest, suivi sur l'examen du projet
- Eastmain 1A, dérivation Rupert, modifications et suivi des conditions d'autorisation
- Mine Bachelor, modification et suivi des conditions d'autorisation
- Mine Éléonore, modification et suivi des conditions d'autorisation
- Mine Renard, modification et suivi des conditions d'autorisation
- Mine Whabouchi, modifications et suivi des conditions d'autorisation
- Prolongement de la route 167 par le MTMDET, suivi des conditions d'autorisation
- Mine principale, suivi du projet de restauration
- Mine Troilus, suivi du plan de surveillance et d'inspection environnementale post-fermeture

Les dossiers qui ont fait l'objet de consultations publiques

Au cours de l'année 2017-2018, la teneur des nouveaux projets ou des modifications de certificats d'autorisation soumis au COMEX n'a pas rendu nécessaire la tenue de consultation publique en personne sur le territoire. Toutefois, que ce soit pour les nouveaux projets ou les modifications d'un certificat d'autorisation examiné par le COMEX, il importe de préciser que de façon générale, le public peut en tout temps faire part de ses questions et commentaires via le site internet du COMEX.

3

LES RESSOURCES

Les ressources humaines et matérielles

La CBJNQ mentionne que le COMEX « est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions » et que « ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec » (al. 22.6.3). Ainsi, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) assure le fonctionnement du secrétariat du COMEX et assume les frais qui y sont reliés. Il affecte de plus certains de ses employés à l'analyse des projets qui y sont traités. Pour sa part, le Gouvernement de la Nation Crie (GNC) supporte également les membres du COMEX par la contribution à leurs analyses d'avis d'expertise provenant de sa direction Environnement.

Le secrétariat est basé à Québec dans les bureaux du MDDELCC. La secrétaire exécutive gère les documents officiels du COMEX et voit à l'organisation et la rédaction des comptes rendus de réunions. Elle assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondante administrative du COMEX. Elle assure également la mise à jour du jour du site Internet du COMEX. Le poste de secrétaire exécutive du COMEX est actuellement occupé par Mme Vanessa Chalifour.

Le bureau de la présidence est situé à Montréal. C'est là que le COMEX tient la plupart de ses réunions statutaires.

Les ressources financières

Tel qu'il est stipulé à l'alinéa 22.6.3 de la CNQBJ, le COMEX est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions et ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec, « sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires à cet effet ». Les dépenses engagées par le COMEX au cours des dernières années sont présentées dans le tableau suivant :

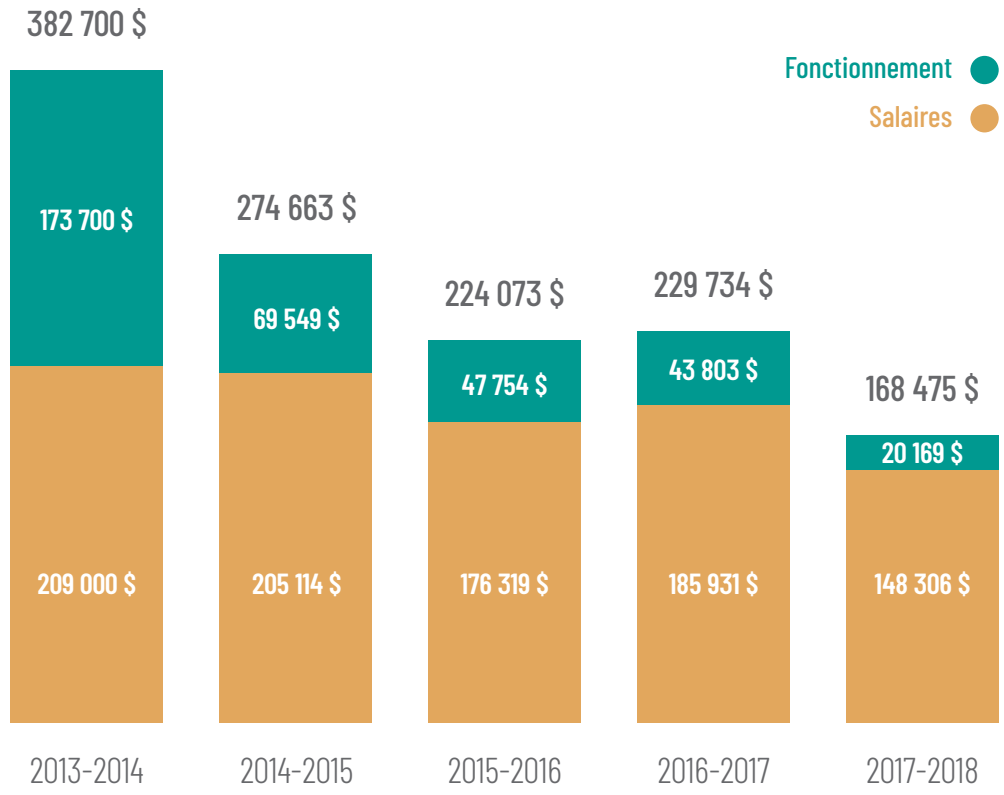

Total des dépenses assumées par le gouvernement du Québec.
Les dépenses défrayées par le Gouvernement de la Nation crie ne paraissent pas dans ce tableau.

la Convention
de la Baie-James
et du Nord québecois

Comité d'examen
Review Committee
ᑲᐧᐁᑦᐧᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔾᔨ
ᓇᓇᒃᑦᑕᒃᓄᒃ
ᐊᔾᔨ